



EN DIRECT DU
Comité
Social
et Economique

CSE Ordinaire du Mardi 16 Février 2021

Cette réunion ordinaire s'est tenue le mardi 16 février 2021 et est le report de la réunion qui devait se tenir le jeudi 28 janvier 2021, ajournée en raison des événements de Valence.

PLAFOND D'EMPLOI ET ACTUALISATION DU MODELE D'EQUILIBRE D'OPERA

Le Plafond d'emploi de la région Occitanie passe à **4181 ETPT** (189 ETP d'augmentation), notamment grâce au rééquilibrage national.

Pour augmenter ce plafond d'emploi, la stratégie de la Direction Régionale s'est répartie en 2 étapes :

- ✓ 133 postes ont été diffusés en décembre 2020, avec une priorité donnée à la titularisation de CDD et **une BDE de 200 postes est prévue début mars 2021 (prise de poste en juin 2021)**.
- ✓ Ces 200 postes diffusés permettront d'augmenter le plafond d'emploi de 105 ETPT **et laissera donc de la souplesse pour permettre aussi les prises de poste en Mobilité**.

La majorité des recrutements concernera des CDDE étant donné l'augmentation de la charge de travail et du volume des portefeuilles depuis les 2 dernières années. La titularisation de 30 **contrats Pro GDD** est prévue en Juillet 2021.

Le nombre de **REA** va augmenter pour permettre des équipes de **15 agents maximum**.

Certaines **Fonctions Supports**, impactées par l'augmentation des effectifs, pourront aussi « recruter » (encore en réflexion).

La cible de **103 Psychologues du travail** va aussi être atteinte (actuellement au nombre de 93).

Les **CDE** vont rester stables et des réajustements, vus avec les DT, peuvent de faire **selon les situations locales**.

Concernant **les PAG**, la décision prise il y a 2 ans par la DR est de permettre à chaque agence d'avoir 1 PAG à minima. De 18 agences concernées, il en reste encore 6 où le poste reste à pourvoir : 2 postes vont être diffusés. Les situations restantes sont étudiées au cas par cas avec les DT.

Concernant les budgets CDD « Socle », RFI, Action Recrut' : ces budgets **sont fongibles**, ils s'élèvent à 290 ETPT.

Concernant les CDD en remplacement de poste Action Recrut', le renouvellement du CDD de 18 mois n'est pas remis en cause, mais en cas de recrutement du CDD Action Recrut' sur un poste en CDI, **la stratégie de remplacement sera adaptée aux besoins locaux**.

S'ajoutent aussi **les budgets CDD (CSP, IEJ, PLI...)**, qui sont encore en ajustement, et qui devraient être d'environ 70 ETPT. **Soit au total 360 ETPT pour l'année 2021 soit l'équivalent de 2020**.

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



@SNUPEOCCITANIE



@snupeoccitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie



EN DIRECT DU
Comité
Social
et **Economique**

Pour le **SNU** : Les postes supplémentaires à pourvoir sur notre région est **le juste rééquilibrage du déficit** que nous avons subi et dénoncé depuis de nombreuses années. Le **SNU** regrette que cette augmentation se fasse **au détriment d'autres régions** qui verront leurs ressources diminuer pour les compenser.

Le **SNU** demande aussi que soit anticipé **le besoin de conseillers GDD**, notamment à cause de départs à la retraite d'agents expérimentés qui doivent pouvoir transmettre leurs savoirs faire, et aussi dans l'optique du déploiement du CRI.

De plus, le **SNU** souhaite plus de **lisibilité pour les conseillers CDE** et leur avenir ainsi que pour les missions Action Recrut'.

Enfin, le **SNU** note la **diffusion exceptionnelle de 10 postes de psychologues du travail** et demande à la Direction de veiller à ce que **les Agents de Statut Public**, titulaires du diplôme adéquat, et qui souhaiteraient postuler, puissent effectivement le faire... **à suivre !**

Pour ces raisons, le SNU s'est abstenu lors du vote.

POUR : CFDT-CGC-SNAP
CONTRE : FO
ABSTENTION : **SNU**-CGT

INFORMATION SUR LE PROJET WE PLAN, NOUVEL OUTIL DE PLANIFICATION

Après le déploiement d'Agenda Conseiller et PRDVL, **We Plan** est le troisième élément du projet « **Adapter le Système de Management** » initié avec le **projet stratégique Pôle emploi 2020**.

C'est un outil d'aide à l'élaboration du planning, un moteur de calcul qui réalise l'attribution des activités et des lieux, le planning de **We Plan** alimente l'Agenda et il est relié à Horoquartz.

We Plan ne doit pas se substituer au responsable d'équipe qui reste seul responsable du planning et de sa qualité.

Les ELD devront **paramétrer l'outil**, après **co-construction avec le collectif** de la stratégie d'organisation de l'agence.

Le déploiement prévu au départ, avec bascule de **RDVA** vers **We Plan**, devrait se faire au plus tard en juin-juillet 2021. Etant donné les nombreux projets à installer (Nouveau Suivi, CRI...), un report du déploiement peut être envisagé, pour certaines agences, **au 3ème trimestre au plus tard**.

Le SNU alerte la Direction sur les risques de la planification infra demi-journée, alors même que cette possibilité de l'outil est présentée par la direction comme « un levier d'optimisation », c'est pour s'en prémunir que **l'Accord OATT National la prohibe** : pourvoyeuse de flexibilité à outrance, dangereuse pour la santé des Agents, elle instaure une taylorisation du travail qui contribue à la perte de sens, sert l'intensification de la production, nuit à l'autonomie d'organisation de l'Agent, à sa capacité d'organiser harmonieusement et efficacement son travail.

Le **SNU** rappelle que les planifications infra demi-journée doivent répondre uniquement à **des soucis de protection de santé des Agents**, comme par exemple, **réduire des activités d'accueil trop stressantes et trop sollicitantes pour être exercées pendant 4 heures** et elles doivent être soumises à l'accord des instances de représentation du personnel puisque contraires au texte des Accords OATT en vigueur à Pôle Emploi.

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



@SNUPEOCCITANIE



@snupeoccitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie



EN DIRECT DU
Comité
Social
et Economique

APPLICATION DE LA REFORME STATUTAIRE CONCERNANT LA CLASSIFICATION DES AGENTS DE DROIT PUBLIC

Le SNU a alerté la Direction sur le manque d'information des Agents de Statut Public concernant la nouvelle Classification qui s'est mis en place le 01/02/2021.

Cette information minimaliste, qui parfois, s'est limitée au simple envoi du courrier, cumulée à des décisions (suppression des prérogatives des CPLU et CPN), ou non décisions (procédure de demande de mutation), à l'attente de décrets (prime, mutuelle...), **entraînent une aggravation manifeste des facteurs de Risques Psychosociaux des Agents de Statut Public.**

Suite aux alertes du SNU, la Direction Régionale organise 2 réunions spécifiques pour les Agents de Statut Public via Skype, les 25/02 et 02/03/2021, afin de les informer sur les modifications qu'entraînent la Nouvelle Classification et sur ses éléments d'application.

A noter, l'absence totale de maîtrise et d'intervention des organisations syndicales (CFDT-CGC-CGT) ayant accompagné cette classification avec la Direction Générale lors de ce CSE (sic).

CSE en visioconférence, le mardi 16 février 2021

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



@SNUPEOCCITANIE



@snupeoccitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie